Lot-et-Garonne : condamné en 2018 pour avoir poignardé un agriculteur aux cris de “Allah Akbar”, le fiché S Kamal Belbakkal (qui a depuis été libéré) à nouveau condamné pour avoir agressé son voisin (MàJ)

25/07/2022 à 22h08

25/07/2022

L’agresseur n’est pas un inconnu de la justice puisqu’il avait déjà été condamné pour avoir poignardé un agriculteur à Laroque-Timbaut, en juin 2017

Dans le prétoire du tribunal correctionnel d’Agen, le mis en cause n’est pas un prévenu comme les autres. Il suffit d’énoncer son patronyme, Kamal Belbakkal, pour que les mémoires judiciaires revivent le procès de ce quadragénaire, mis face à un agriculteur de Laroque-Timbaut, poignardé au motif qu’il laissait échapper des résidus de paille sur la route en contrebas.

Une affaire ayant été le théâtre de joutes entre avocats, celui de la partie civile ayant tenté, en vain, que le dossier soit traité par le parquet antiterroriste, son client affirmant que Kamal Belbakkal, fiché S, avait crié « Allah Akbar » au moment de l’agression. Entre-temps, le

quadragénaire a épaissi son casier judiciaire avec des affaires de violences sur ses codétenus.

Ce lundi 25 juillet, Kamal Belbakkal était jugé en comparution immédiate pour violences avec arme, en état de récidive. Deux jours auparavant, il fait remarquer au voisin de son frère – ce dernier l'héberge à Villeneuve-sur-Lot – de cesser de klaxonner à tout va, pour éviter de réveiller son parent qui travaille de nuit. Le différend s'envenime, les insultes fusent et un, voire plusieurs coups de balai, sont portés à la tête du voisin.

Bilan : une plaie de 10 centimètres sur le crâne, suturée de treize points. « Il avait la main sur mon œil, j'ai ramassé le balai par terre, j'ai levé le bras, je n'ai pas vu où je tapais », relate Kamal Belbakkal, s'appuyant sur des regrets et la thèse de la légitime défense.

(…) Sud Ouest

(Merci à René)

23/11/2018

Kamal Belbakkal est jugé ce vendredi par le tribunal correctionnel d'Agen pour violences volontaires avec arme . Selon sa victime, un agriculteur de Laroque-Timbaut, l'Agenais de 42 ans, l'aurait poignardé le 18 juin 2017, en criant « Allah Akbar » , ce que ce dernier conteste.



Fiché S au moment des faits, le quadragénaire n'avait pas l'autorisation de quitter son appartement au moment des faits. **Relaxé en appel pour diffusion d'images à caractère terroriste** , puis condamné en juin à huit mois de prison ferme dans le cadre du non-respect de son assignation à résidence, Kamal Belbakkal avait de nouveau eu affaire à la justice en août **après avoir jeté un verre au visage de son codétenu.** Écopant de 10 mois ferme, il a fait appel de la décision.

L'expertise psychiatrique de Kamal Belbakkal a aussi été abordée : elle note une intelligence vive et adaptive, **un certain degré de narcissisme** , aucune empathie pour les victimes qu'il présente comme des agresseurs. A l'issue de l'audience, le procureur a réclamé cinq ans de prison à l'encontre de Kamal Belbakkal et l'interdiction de paraître en Lot-et-Garonne pendant cinq ans. Me Mascaras plaide, quant à elle, la relaxe de son client.

Ce vendredi après-midi, Kamal Belbakkal, a finalement été condamné à 3 ans et demi de prison, peine assortie de l'interdiction de porter une arme pour une durée de 5 ans. En revanche, l'interdiction de territoire n'a pas été retenue.

Sud Ouest

En lien :

Poignardé par un fiché S aux cris de “Allah Akbar” : “Si ça s’était passé à Paris, on aurait crié à l’attentat”, la Justice n’a pas retenu la qualification terroriste

Agen (47) : un fiché S accusé d’avoir donné des coups de couteau à un agriculteur au cri d’ “Allah Akbar” remis en liberté

“Il a voulu me tuer en criant Allah Akbar mais n’est pas jugé pour terrorisme ? Je ne comprends pas”